

DANS NOS COMMUNES,

LA NATURE C'EST NOTRE FUTUR!

Que peut faire ma commune

POUR ENGAGER DES ACTIONS FONDÉES SUR LA NATURE ?

Nous devons construire notre avenir en nous alliant avec la nature. Changement climatique, artificialisation, destruction des écosystèmes et crise sanitaire mondiale de 2020 : les modèles qui s'en affranchissent ont montré leurs limites. Ils détruisent la nature, épuisent et polluent les ressources naturelles (air, sols, eau, forêt) et nous exposent à de nombreux risques : naturels, alimentaires et technologiques.

Les communautés scientifiques internationales (GIEC, IPBES) documentent régulièrement les effets du changement climatique et de la disparition de la biodiversité.

Le concept de « [solutions fondées sur la nature](#) » développé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) s'appuie sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire. Il s'agit de réaliser des actions de préservation, de restauration et d'amélioration de la gestion des écosystèmes pour continuer à bénéficier de leurs services (alimentation, eau, air, bois et autres matériaux, prévention des risques, cadre de vie, régulation des agents pathogènes, médicaments, etc...) et répondre aux enjeux de long terme de nos sociétés.

L'objectif est donc de maintenir les écosystèmes en bonne santé et de les restaurer lorsqu'ils sont détruits ou dégradés par les activités humaines. L'ensemble de la société doit évoluer, en particulier les responsables publics et porteurs de projets privés..

Des actions locales sont indispensables à la transition écologique et solidaire de nos territoires. Les collectivités locales ont donc un rôle à jouer pour impulser ces changements et mettre en œuvre des actions en faveur de la nature et au bénéfice de tou.te.s.

En complément de [la plaquette publiée début 2020](#), France Nature Environnement propose avec ce kit une série d'actions fondées sur la nature pour améliorer le quotidien des habitant.e.s. Il s'adresse aux communes, mais les intercommunalités peuvent aussi s'en saisir. Les collectivités peuvent les financer en partie sur leurs fonds propres, d'autres pistes sont indiquées dans chaque fiche. L'Office français de la biodiversité déploie des outils et un accompagnement dans le cadre du projet Life ARTISAN. Par ailleurs, les fonds européens peuvent aussi être mobilisables via l'appui du Conseil régional et des services de l'État.

Ces actions sont des investissements d'avenir qui permettront à terme aux communes de faire des économies. Tout en répondant aux enjeux écologiques et sociaux actuels, elles contribuent à inscrire chaque commune dans une démarche plus résiliente et préparent notre futur.

La pochette de ce kit présente **des actions essentielles** à toute démarche. Il s'agit tout d'abord :

1. d'impliquer les acteurs et les habitant.e.s du territoire ;
2. de réaliser un diagnostic écologique du territoire ;
3. de définir une vision globale de l'occupation du sol et des actions générales en faveur de la nature ;
4. de valoriser ces actions.

Ce kit contient aussi **7 fiches « thématiques »** présentant la façon dont la commune peut agir pour maintenir et redonner une place à la nature en répondant aux objectifs suivants :



Préserver **des forêts résilientes** face au changement climatique



Lutter contre **les inondations**



Réduire la **pollution lumineuse**



Assurer la qualité de l'**eau**



Garantir **des sols vivants**



Lutter contre les risques de **submersion**



Mieux **végétaliser** le territoire

**Élu.e.s, vous y trouverez des clés pour passer à l'action dès maintenant !
Citoyen.ne.s, vous y trouverez des éléments concrets pour demander à vos élu.e.s d'agir.**



Impliquer les acteurs et les habitant.e.s du territoire

PRENDRE CONTACT ET RASSEMBLER LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Avant de mener des actions, la commune peut contacter les services de l'État, l'Office français de la biodiversité (OFB) et les associations environnementales, notamment celles du mouvement de France Nature Environnement. Ils constituent des acteurs ressources et des partenaires pour préparer la démarche.

IDENTIFIER UNE STRATÉGIE DE CO-CONSTRUCTION, DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

La commune doit aussi utiliser les grands enjeux et objectifs environnementaux fixés dans le droit et les documents de programmation nationaux et supracommunaux pour définir ses actions.

Il est essentiel que la démarche soit appropriée par l'ensemble des acteurs du territoire. Mais le moment et la façon de les informer diffèrent selon les catégories : élu.e.s, services de la commune, partenaires techniques et financiers, acteurs socio-économiques, habitant.e.s, associations citoyennes locales. L'important est d'associer les processus de démocratie participative aux décisions publiques.

Il est ainsi possible de créer un comité de pilotage, un blog informatif ou des pages dédiés sur le site Internet de la commune, d'organiser des réunions publiques, des événements dédiés ou des groupes de travail dynamiques. Des méthodes existent sur la façon d'animer la concertation avec les différents acteurs (cf. outils) via des exemples d'autres communes. Une campagne de communication peut également être mise en œuvre.

SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS

Menées notamment par les associations de protection de la nature, des actions de sensibilisation et d'éducation à la nature doivent être conduites tout au long du projet et une fois celui-ci achevé. Elles permettent de mieux faire connaître et d'expliquer la nature et les services qu'elle rend aux élu.e.s, acteurs et habitant.e.s de la commune.

Bénéfices attendus

↑ Meilleure connaissance de la biodiversité par l'ensemble des acteurs de la commune afin qu'ils agissent de manière éclairée.

Calendrier / Coût

- Le calendrier est à établir lors de l'élaboration de la stratégie :
- La commune doit d'abord associer les partenaires techniques et financiers qui vont directement travailler, puis les acteurs et les habitant.e.s du territoire pour les informer régulièrement de la démarche. Selon les méthodes retenues, le coût peut varier entre 0 et 90 000 € ;
 - En parallèle, mener des actions de sensibilisation régulières dans le temps.

Outils juridiques ⚖️, techniques 🔍 et financiers €

- 🔍 Boîte à outils - Les démarches de participation citoyenne | www.modernisation.gouv.fr
- 🔍 Guides - « *La concertation en environnement* » et « *la participation citoyenne - réussir la planification et l'aménagement durables* » | www.ademe.fr
- € Les actions de co-construction, de concertation et d'information sont à intégrer dans le financement global du projet



L'association **Nature en Occitanie** a publié des fiches à destination des élu.e.s pour s'approprier les différents milieux naturels de leur commune. Elle propose aussi des interventions, animations et des outils pédagogiques, notamment une maquette pour expliquer la trame verte et bleue | www.naturemp.org



Réaliser un diagnostic écologique du territoire

Il est vivement conseillé à la commune de réaliser ce diagnostic grâce à un **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** car il bénéficie d'une méthodologie nationale. Cet ABC permet de définir et réaliser des inventaires naturalistes et d'identifier les enjeux et espaces importants pour la biodiversité. Une information et une participation des habitant.e.s sont à prévoir.

Bénéfices attendus

- ↑ Connaissance de la nature pour éviter les impacts notamment par l'urbanisation
- ↑ Identification des services et impacts positifs des espaces naturels de la commune, en particulier dans la lutte contre le changement climatique.

Calendrier / Coût

- Selon les moyens disponibles et la taille de la commune, la réalisation des inventaires peut prendre une à plusieurs années. L'important est de recueillir suffisamment d'informations la première année pour identifier les enjeux, quitte à compléter les années suivantes.
- De façon générale, il est possible d'avoir des résultats pour un coût minimal moyen de 20 000 à 30 000 euros sur un à deux ans.

Outils juridiques ⚖️, techniques 🔍 et financiers €

- ⚖️ Selon la façon de mener l'action, la commune peut passer par un appel d'offre (avec cahiers des charges rigoureux), mais ne doit pas négliger les conventions de partenariats, qui permettent d'impliquer les associations.
- 🔍 Guide national de référence à la réalisation d'un ABC | abc.naturefrance.fr
- 🔍 « *Aménager avec la nature en ville - Des idées préconçues à la caractérisation des effets environnementaux, sanitaires et économiques* » et « *Ecosystèmes dans les Territoires* » | www.ademe.fr
- € La commune peut financer l'action sur ces fonds propres, mais il existe plusieurs pistes de financement. L'OFB publie des appels à projets pour aider à la réalisation d'un ABC.
- € Selon les régions, il existe aussi des appels à projets ou des financements du [conseil régional](#) ou de [l'agence de l'eau](#) et des fonds européens pour des études préalables à l'élaboration d'un document d'urbanisme. Si ce n'est pas le cas, sollicitez-les pour mettre en place un dispositif financier !



La commune de **Sainte-Foy-de-Peyrolières (81)** a réalisé un atlas de la biodiversité communale | Vidéo : l'ABC de Sainte-Foy-de-Peyrolières sur www.youtube.com



Définir les actions nécessaires pour préserver et restaurer la nature

Le diagnostic permet d'identifier les enjeux de biodiversité, en particulier les espaces naturels, les éléments de la trame verte et bleue (TVB), les obstacles et les zones de rupture de continuité écologique. Selon les enjeux, le plan d'action doit contenir des mesures concernant l'urbanisation via les documents d'urbanisme, la gestion des milieux naturels et des espaces verts, la lutte contre les risques naturels et le changement climatique, ainsi que la sensibilisation des habitant.e.s et des jardiniers.

DÉFINIR UNE OCCUPATION DES SOLS FAVORISANT LA NATURE PLUTÔT QUE L'ARTIFICIALISATION

Le plan local d'urbanisme communal (PLU) constitue le support d'un projet de territoire qui doit avoir une vision globale basée sur la nature. Il permet de définir l'usage du sol, notamment la localisation de zones urbanisées/constructibles, agricoles, forestières ou naturelles. Selon les enjeux, il précise les conditions des usages, par exemple en liant les constructions aux besoins réels.

Si la commune a des projets d'aménagement, le PLU tient une place centrale. Il doit limiter l'artificialisation qui détruit la nature et les fonctions des sols, mais aussi désimperméabiliser. Il doit être le résultat du croisement :

- des informations démographiques et socio-économiques (actuelles et prospectives réalistes),
- des conclusions du diagnostic en termes d'enjeux et d'espaces liés à la biodiversité,
- des risques naturels, intégrant les potentiels effets du changement climatique qui pourraient les exacerber,
- des études préalables sur les possibilités de densifier les zones déjà bâties et de ré-utiliser les bâtiments vacants pour éviter la consommation de nouveaux espaces.

La commune doit donc baser le PLU sur la préservation et la restauration des espaces nécessaires à la biodiversité et à la TVB, des zones humides ou encore de certains espaces agricoles pour construire un véritable projet de territoire sobre, résilient et améliorant la qualité de vie des habitant.e.s. En conséquence, le PLU doit règlementer l'usage des sols pour chaque parcelle et définir les choix liés à la biodiversité, aux risques naturels, au changement climatique, etc. Il doit classer les parcelles et éléments du paysage associés à ces choix en zone N ou A, voire ajouter un zonage indicé ou utiliser d'autres outils comme l'espace boisé classé ou l'espace de continuité écologique.

La commune doit aussi inscrire dans le PLU des mesures en faveur de la biodiversité dans les zones urbanisées y compris les zones d'activités existantes.

RÉALISER D'AUTRES ACTIONS EN PARALLÈLE DES DOCUMENTS D'URBANISME

La commune doit aussi mener des actions, en parallèle du PLU, soit par elle-même, soit via les acteurs du territoire en concertation avec elle. Ces actions concernent la biodiversité, la qualité de l'eau, des sols, des forêts et du ciel nocturne, la place du végétal dans la commune, la gestion différenciée des espaces des entreprises et les risques naturels (inondations, submersion, etc.). Les fiches de ce kit présentent différentes actions à réaliser par la commune.

Bénéfices attendus

↑ L'action permet de préserver la nature, bénéficier des services écosystémiques qu'elle offre, améliorer la qualité de vie des habitant.e.s, limiter les risques naturels exacerbés par le changement climatique et changer de paradigme sur le vivre ensemble

Calendrier / Coût

Un PLU coûte entre 30 000 et plus de 300 000 euros. Selon les territoires, il existe des aides pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Outils juridiques , techniques et financiers

-  Règlement national d'urbanisme - Préservation des éléments présentant un intérêt écologique : [article L111-22 du code de l'urbanisme](#)
-  Plan local d'urbanisme - Plusieurs articles du code de l'urbanisme peuvent être mobilisés :
 - espaces boisés classés et espaces de continuités écologiques : articles [L113-1](#) et [L113-29](#)
 - espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel montagnard : [article L122-9](#)
 - orientations d'aménagement et de programmation : [article L151-6](#)
 - zones naturelles ou forestières : [article L151-9](#)
 - surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables : [article L151-22](#)
 - éléments de paysage, sites et secteurs à protéger notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles : [article L151-23](#)
 - limitation de l'imperméabilisation des sols et maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement : [article L151-24](#)
 - emplacements réservés aux espaces verts ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques : [article R151-43 3°](#)
 - « zonages indicés » pour la trame verte et bleue : [article R151-43 4°](#)
 - traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions : [article R151-43](#)

Les outils sont variables selon les actions :

-  Guides « Réussir la planification et l'aménagement durables », « Faire la ville dense, durable et désirable » et « Demain, mon territoire - 20 fiches pratiques » | www.ademe.fr
-  Trame verte et bleue et documents d'urbanisme notamment la grille « prise en compte de la TVB dans les SCoT et PLUi » | www.trameverteetbleue.fr
-  Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique | www.adaptation-changement-climatique.fr
-  S'adapter aux changements climatiques, mener la transition avec la nature en ville | www.plante-et-cite.fr
-  Mini-guide - "Ca chauffe en ville" | www.fne-aura.org
-  Mini-guides – « La gestion du trait de côte », « Lutter contre l'imperméabilisation des sols », « L'entretien et la restauration des cours d'eau », « Protéger les zones humides dans les projets d'aménagement » | www.fne-languedoc-roussillon.fr
-  Selon les actions, il existe des appels à projets d'autres collectivités territoriales (intercommunalité, département, région), des Agences de l'eau, de l'ADEME, des financements de l'État et des fonds européens. La commune peut financer certaines actions au moins en partie sur ces fonds propres selon ses moyens.



Valoriser les actions positives menées en faveur de la biodiversité

La commune peut identifier, en vue de les valoriser, les actions positives en faveur de la biodiversité, menées par elle-même ou d'autres acteurs du territoire.

Ces actions peuvent être labellisées s'il existe des cahiers des charges, s'inscrire dans des événements régionaux, nationaux, européens ou internationaux. Elles peuvent aussi faire l'objet d'un retour d'expérience sur des plateformes nationales à la fois pour rendre visible ce que fait la commune mais aussi fournir des informations pour que les autres s'engagent.

Bénéfices attendus

↑ Reconnaissance des bonnes pratiques, retours d'expérience, valorisation de l'image de la commune et/ou des productions locales.

Calendrier / Coût

Le coût peut varier mais il s'agit essentiellement de rédiger un dossier « de candidature ».

Outils juridiques , techniques et financiers

 Respecter les cahiers des charges des différents outils de valorisation

La commune peut valoriser ses actions en faveur des solutions fondées sur la nature en s'inscrivant dans les démarches suivantes. Elle peut aussi en faire la promotion auprès des acteurs et des habitants de la commune qui mènent des actions similaires.

Certifications/labels de l'Etat

- Certification Agriculture Biologique (produits agricoles) | www.agriculture.gouv.fr
- Ecoquartier | www.ecoquartiers.logement.gouv.fr
- Terre Saine | www.ecologie.gouv.fr
- Certification AFNOR "Port propre actif en biodiversité" | www.ports-propres.org

Autres labels

- Villes et villages étoilés | www.anpcen.fr
- Labels Végétal local & Vraies messicoles - www.fcbn.fr
- Ecojardin | www.label-ecojardin.fr
- Certification Demeter (produits agricoles) | www.demeter.fr
- Nature & Progrès (produits agricoles) | www.natureetprogres.org
- Espace végétal écologique | www.ecocert.fr

Concours/Prix/Reconnaissance d'engagements

- Territoires engagés pour la nature | engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr
- Capitales françaises de la biodiversité | www.capitale-biodiversite.fr
- Prix national du Génie écologique | www.genieecologique.fr
- Natura 2000 : Grands Prix en France | www.natura2000.fr
- Natura 2000 : Awards au sein de l'Union européenne | natura2000award-application.eu
- Concours prairies fleuries | www.concours-general-agricole.fr
- Palme IFRECOR (préservation des coraux) | www.ifrecor.fr

Evénements

- Fête de la nature | www.fetedelanature.com
- Journée internationale des zones humides (2 février)
- Journée internationale de la biodiversité (21 mai)
- Jour de la nuit | www.jourdelanuit.fr

Chartes volontaires :

- Oasis Nature | www.humanite-biodiversite.fr
- Refuges LPO | www.lpo.fr
- Réserves de vie sauvage | www.aspas-nature.org
- Jardins de Noé | www.jardinsdenoe.org

Retours d'expérience :

- Selon les actions mises en œuvre | www.trameverteetbleue.fr
- www.genieecologique.fr
- www.especes-exotiques-envahissantes.fr
- www.aires-captages.fr
- temeum.espaces-naturels.fr (Terres et Mers ultramarines),
- www.osez-agroecologie.org
- www.eaueetbio.org
- Contacter aussi votre agence régionale de la biodiversité | www.ofb.gouv.fr

Retrouvez ces fiches, complétées d'autres documents utiles

→ www.fne.asso.fr/publications/sfn

À vous de jouer, vous avez les cartes en main !

Document réalisé avec le soutien financier de l'Ademe, de l'Office Français de la Biodiversité et Reforest'Action
Edité en novembre 2020 par France Nature Environnement

Rédaction collective

Coordination éditoriale : Antoine Delalande

Création Graphique : Matthieu Nivesse

Impression : Imprimerie des Hauts de Vilaine,

sur papier 100% recyclé

Soutenu
par

